

L'idée de contingence dans la philosophie d'Émile Boutroux

Autor(en): **La Harpe, Jean de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 43

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380046>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'IDÉE DE CONTINGENCE DANS LA PHILOSOPHIE D'ÉMILE BOUTROUX

Qu'il soit impossible de « démontrer » les vérités morales et religieuses, personne ne le conteste plus aujourd'hui ; mais on peut, on doit même, tendre constamment à « justifier » les croyances que l'on estime vitales. Or cette justification suppose un acquiescement de la pensée commune à certaines idées ; pour cela il faut bien admettre l'existence d'une raison plus ou moins enveloppée, d'un pouvoir de justification. Si l'on niait l'existence de la raison, il faudrait en même temps renoncer à tout effort de justification. On en serait réduit au fameux : « Chacun sa vérité » que les pragmatistes ont proclamé avec force. On oublie cependant que les croyances individuelles sont en elles-mêmes de simples affirmations, des croyances dépourvues de tout caractère de vérité ou d'erreur. Si elles sont comparables entre elles, on peut les estimer et les rationaliser ; si elles sont incomparables, elles sont dépourvues de toute universalité et n'intéressent pas la pensée philosophique.

Or la philosophie de Boutroux est précisément un effort admirable de justifier la foi en des valeurs morales et religieuses qui représentent la substance même de toute vie supérieure de l'esprit. « Il existe, écrivait-il quelque part, une raison supérieure à l'intelligence purement logique et mathématique : les conceptions les plus hautes de la métaphysique et de la religion ressortissent à cette raison, à la raison proprement dite non moins qu'au cœur et à la volonté. » L'auteur de ces

lignes m'en confirmait l'idée de vive voix et m'affirmait que tel était bien le centre de sa philosophie, soit dit pour ceux qui ne voient dans Boutroux qu'un précurseur de Bergson. Or le fondement même de la raison et l'idée qui permettrait de la rattacher à l'entendement, serait d'après Boutroux l'idée de « contingence ». Demandons-nous si cette thèse est exacte, si vraiment la notion de contingence est un des postulats du monde des valeurs, et, si oui, dans quelle mesure et jusqu'à quel point.

* * *

Toutefois, avant d'aborder le problème proprement dit de la contingence, je voudrais l'introduire par quelques considérations qui permettront d'en mieux comprendre la signification dans la philosophie de Boutroux. Rappelons tout d'abord que les deux ouvrages qui nous intéressent directement en l'occurrence et semblent concentrer toute sa pensée, sont : *De la contingence des lois de la nature*, thèse de doctorat soutenue en 1874 (C.) ; *De l'idée de loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines*, cours professé à la Sorbonne en 1892-1893 (L. N.). Notons qu'entre les deux il y a une période de dix-huit ans qui permet de comprendre la grande différence qu'elles présentent, sans les opposer il est vrai, et qui consiste plutôt dans la méthode que dans les idées proprement dites.

Durant ses années d'études, il a subi l'influence de Ravaisson et de Comte ; il a vécu en Allemagne où il apprit à pénétrer les philosophies de Kant, de Schelling et de Hegel. Il est tout à la spéculation, considère les problèmes philosophiques sous leur aspect spéculatif et dialectique : telle est sa première manière qui domine dans son ouvrage sur la contingence.

Mais en dix-huit ans les problèmes qu'il étudiait ont pris quelque chose de positif et de concret qu'ils n'avaient pas auparavant : il s'attache à l'idée du donné scientifique, de la science positive et solidement fondée sur les faits. Il reprendra les problèmes antérieurs sous ce nouvel aspect et se placera d'une manière plus radicale en présence de la science constituée, non de celle qui se fait, mais de celle qui est considérée comme définitivement établie. Telle est sa seconde manière, celle qui domine dans son ouvrage sur l'Idée de loi naturelle.

Dans la première œuvre, ce qui l'intéresse par dessus tout ce sont les notions contraires de nécessité et de contingence et les relations qu'elles soutiennent ; dans la seconde, c'est la relation entre la contingence et le déterminisme. Mais les préoccupations fondamentales et les idées directrices n'ont pas changé ; il n'a fait que les enrichir et les préciser.

Considérons à présent quelles furent les intentions philosophiques de Boutroux. Il a vécu à une époque où le déterminisme des sciences s'affirmait et où l'idée de nécessité mathématique semblait triompher, en deux siècles à peine, des difficultés énormes auxquelles elle s'était heurtée à ses origines. Descartes avait proposé comme modèle à la science une réduction totale du connaissable à l'analyse ; Leibnitz, malgré les réserves que l'on peut faire, aspira plus encore à fonder une caractéristique universelle, un système d'algorithmes qui permit de ramener tout, jusqu'aux mathématiques elles-mêmes, à une systématisation logique, à cette analyse dont il venait d'approfondir la notion par la découverte du calcul infinitésimal. Plus tard les travaux gigantesques des Lagrange et des Laplace, sans parler de ceux de Newton auparavant, amenèrent la science à se modeler de plus en plus sur la conception de Descartes et de Leibnitz : l'application de l'analyse à l'expérience n'avait-elle pas permis de fonder la dynamique, la mécanique céleste et la physique mathématique presque d'un seul coup ! Poncelet et Cauchy entre 1820 et 1850 ne triomphaient-ils pas des difficultés « métaphysiques » du calcul infinitésimal et ne fondaient-ils pas ce que Brunschwig appelle très heureusement « l'autonomie de l'analyse » ? L'idée de nécessité mathématique devenait en quelque sorte le fondement de la science et de la philosophie des sciences.

Auguste Comte avait, il est vrai, modifié la conception unitaire de la science en montrant dans sa fameuse classification des sciences que chaque science particulière a ses postulats et ses méthodes propres, que chacune d'elles forme en quelque sorte un système clos ; mais l'idée de nécessité demeurerait à peu près intacte, car Comte considérerait le progrès des sciences, leur échelonnement comme une « complexité croissante » et non comme une superposition de sciences discontinues les unes par rapport aux autres.

En un mot l'idée de nécessité, fondée sur le roc des mathématiques, semblait défier par là même toute tentative de restaurer la contingence. Boutroux résumait comme suit la thèse du déterminisme nécessaire :

« Le déterminisme moderne, écrit-il, repose sur les deux assertions suivantes : 1° les mathématiques sont parfaitement intelligibles et sont l'expression d'un déterminisme absolu ; 2° les mathématiques s'appliquent exactement à la réalité, au moins en droit et dans le fond des choses » (L. N., p. 136).

D'autre part Boutroux subit des influences contraires, celle de Ravaisson surtout ; on le sent pénétré de cette philosophie qui s'attache à la réalité de l'art et de la vie affective ; celle de Secrétan n'a pas été non plus sans agir profondément sur lui. Or si l'univers se ramène à un système infrangible et brutal de forces toute-puissantes et nécessaires, quelle signification peuvent bien avoir les aspirations de l'homme ? Celui-ci ne serait-il par hasard que le jouet de ces forces tumultueuses ? La conscience et le sentiment de sa dignité ne sont-ils qu'une apparence au sein de cet espace qui les broie de toute part ? Boutroux se pose les mêmes questions et conclut le premier chapitre de son *Idée de loi naturelle* par ces mots significatifs :

« On essaiera de résoudre au point de vue actuel l'antique question qui consiste à savoir s'il y a des choses qui dépendent de nous, si nous sommes réellement capables d'agir, ou si l'action est une pure illusion » (L. N., p. 136). (1)

Telles furent les intentions philosophiques de Boutroux que la lecture de ses ouvrages confirme pleinement ; nous pourrions les résumer dans cette brève formule : réconcilier la science et la croyance.

Ajoutons quelques indications sur la méthode qu'il suivit pour opérer cette conciliation ; elle n'est pas sans analogie avec celle de Kant. En effet l'un et l'autre ont tenté une critique de la science considérée comme une réalité donnée, sur laquelle ils ont ensuite édifié toute une métaphysique. La partie essentielle de l'œuvre de Boutroux est sans contredit sa critique de la

(1) Voir aussi : Collection des grands philosophes, *E. Boutroux* par ARCHAMBAULT, p. 41 et suiv.

science ; c'est à elle qu'il a voué tout son talent et toute sa persévérance. Notons en passant que la critique de Boutroux est beaucoup plus radicale que celle de Kant. Mais à côté de cette partie négative, Boutroux a fait une œuvre positive, superposée et parfois même mêlée à la première ; en effet l'ébauche de toute une métaphysique est contenue dans sa conclusion du volume sur la contingence ; ainsi il a pu compléter sa critique par une théorie des valeurs. En un mot il a voulu briser le déterminisme nécessaire qui paralysait l'effort moral et lui substituer un ordre moral, au sens plein du terme : telle est en raccourci la signification de sa philosophie.

Lorsqu'on n'est pas rompu aux abstractions philosophiques, la lecture de son ouvrage sur la Contingence présente des difficultés presque insurmontables ; cela tient en bonne partie à la technique de Boutroux, à la fois concise et subtile, concentrée et très abstraite. Pour en découvrir la clef, il faut s'attacher à quelques définitions fondamentales et hiérarchiquement ordonnées de la nécessité. Elles sont au nombre de trois :

1° La nécessité analytique. Deux relations A et B sont analytiquement nécessaires lorsqu'on peut déduire B de A par un simple processus analytique qui n'implique aucun postulat explicite ou implicite. Certaines transformations algébriques en sont l'un des meilleurs types, lorsqu'on ramène par exemple une équation de deuxième degré à un carré parfait pour pouvoir la résoudre par rapport à l'inconnue.

2° La nécessité synthétique. Deux relations A et B sont synthétiquement nécessaires lorsqu'elles sont le résultat d'une synthèse *a priori* et forment un tout indissoluble ; il faut en outre que cette synthèse soit issue de la seule raison, que l'expérience n'y ait aucune part. On les nomme aussi synthèses causales. Ainsi on a longtemps affirmé que la définition de la droite dans la géométrie euclidienne — « La droite est le plus court chemin d'un point à un autre » — était une synthèse *a priori* entre l'idée de direction et celle de distance.

3° La nécessité de fait (les deux précédentes sont des nécessités de droit). Des relations sont nécessaires en fait lorsqu'elles sont données par l'expérience et restent absolument constantes ; cela correspond à ce que l'on nomme en mathématiques des constantes ou mieux des invariants. On peut se demander, par

exemple, si la vitesse de la lumière qui est une constante, n'est pas nécessaire en fait.

Considérant successivement les concepts de l'être, du genre, de la matière, de la vie, etc., hiérarchiquement ordonnés, il se demande à propos de chacun d'eux s'il revêt une des formes de la nécessité que nous venons de définir. Dans sa *Contingence*, Boutroux examine une série de mondes disposés en étage et dans l'*Idée de loi naturelle*, il substitue à la considération des essences celle des lois logiques, mathématiques, physiques, etc., dans l'ordre de complexité croissante. Or il démontre précisément qu'aucune de ces essences ou lois n'est nécessaire ni en soi, ni par rapport aux autres dont elle dépend. Signalons en passant combien cette division de la réalité en un nombre déterminé de systèmes clos, chez Boutroux, est semblable à celle de Comte et surtout à la doctrine aristotélécienne. N'est-ce pas une sorte de traduction en langage moderne de l'idée qu'Aristote se faisait des genres, à savoir qu'ils sont irréductibles et impénétrables les uns aux autres comme les corps dans l'étendue, que chacun d'eux possède son coefficient de masse pour employer une image mécanique ? L'esprit d'analyse et la pénétration, la patience et la subtilité dont il fait preuve sont réellement admirables et ses études critiques sont des modèles du genre. Cet examen le conduit à la conclusion que voici : il n'y a aucune nécessité dans le monde, celui-ci manifeste partout une contingence radicale : telle est la thèse que nous nous proposons de serrer de plus près.

*
* * *

S'il est facile de déterminer le sens du mot nécessité dans la philosophie de Boutroux, il est plus difficile de discerner celui du mot contingence. Mais il convient de le définir avec précision, car l'usage qu'on en a fait a donné lieu à des confusions fâcheuses, faute de définition précise.

Tout d'abord le mot contingent s'oppose non à indéterminé mais à nécessaire : est contingent ce qui ne peut être déclaré nécessaire. Or puisque le mot nécessaire a trois sens, il est fort plausible qu'il en aille de même pour celui de contingent ; or c'est là une hypothèse qui nous semble en tout point conforme à la pensée de Boutroux.

Au premier sens du mot, le contingent s'oppose à ce qui est analytiquement nécessaire ; la contingence analytique sera donc définie par une déduction où l'on est contraint d'introduire des postulats pour lui conserver son caractère rigoureux. Citons un exemple tiré de l'œuvre de Boutroux : lorsqu'on passe de la logique aux mathématiques, des notions de classe et de genre à celles de quantité et d'espace, on est obligé d'introduire un postulat nouveau, celui de continuité. En effet les concepts sont discontinus ; « les notions, écrit Boutroux, ne peuvent être qu'extérieures ou intérieures les unes par rapport aux autres », tandis que les notions de quantité, d'étendue, de mouvement « renferment un élément nouveau, hétérogène, irréductible : la continuité. » (C., p. 44 et 46)

Citons un autre exemple plus concret : lorsqu'on passe du monde physique à celui des êtres vivants, on constate l'apparition d'une propriété nouvelle : en effet les êtres vivants ont cela de nouveau qu'ils sont individualisés. Cela exige l'introduction d'un postulat.

« Ainsi l'être vivant renferme un élément nouveau, irréductible aux propriétés physiques : la marche vers un ordre hiérarchique, l'individualisation. » (C., p. 81)

Considérons maintenant le second sens du mot contingence ; ici le contingent s'oppose à ce qui est synthétiquement nécessaire. Sitôt qu'une synthèse emprunte un élément quelconque à l'expérience, elle n'est plus *a priori* ; elle perd par conséquent son caractère de nécessité. Ainsi la contingence synthétique désigne une synthèse dont un ou plusieurs éléments sont d'origine empirique. Voici un exemple : les concepts de quantité et d'espace sont-ils peut-être le résultat d'une nécessité synthétique ? non, car l'expérience suffit à expliquer leur caractère synthétique sans aucun appel à la raison pure, dans leur usage scientifique du moins. Notons que Boutroux a eu le mérite d'introduire une manière de raisonner très originale et nouvelle pour son temps : le temps et l'espace sont nécessaires, par exemple, si on les considère comme des réalités surnaturelles, si on en fait des êtres supra-sensibles, mais cela n'est d'aucun usage scientifique ; or c'est l'usage scientifique qui décide de leur efficacité. Ces mêmes concepts, envisagés comme de simples relations, satisfaisant aux conditions posées par l'expérience, perdent par là

même leur caractère métaphysique et nécessaire ; vouloir leur conserver leur premier aspect ce serait faire œuvre néfaste au progrès de la science, substituer à des notions fécondes, parce qu'en relation directe avec l'expérience, des préjugés au sens précis du mot.

En réalité ces synthèses prétendues *a priori* sont le produit d'une étroite collaboration entre l'entendement et l'expérience ; ces principes ont tous une histoire, ce ne sont donc pas des absolus. Meyerson a proposé pour les désigner le vocable de « plausibles » ; aujourd'hui on les désigne sous la rubrique assez vague de conventions (1). Notons que c'est dans l'Idée de loi naturelle que cette notion de la contingence synthétique trouve son développement le plus complet. Ainsi Boutroux écrit à propos des lois mécaniques :

« Si les lois mécaniques ne sont connues, sous leur forme propre, ni *a priori*, ni *a posteriori*, il ne s'en suit pas qu'elles soient fictives. Le concept de loi est le produit de l'effort que nous faisons pour adapter les choses à notre esprit, »

Telle est la signification de la contingence synthétique.

Pour la pensée contemporaine, ces deux formes de la contingence sont étroitement apparentées ; toutes deux servent à désigner les postulats que l'esprit humain construit en réfléchissant sur l'expérience. Lorsqu'on parle de contingence analytique, on insiste sur le rapport de ces postulats avec le raisonnement : on les envisage sous leur aspect logique ; au contraire lorsqu'on parle de contingence synthétique, on s'attache à leur origine et à la manière dont ils ont été constitués : on les considère par leur côté psychologique et historique. Mais au fond ces deux notions se résument dans l'idée plus générale et plus extensive de notion plausible.

Demandons-nous à présent dans quelle mesure cette notion de la contingence analytique et synthétique s'applique aux principes de la connaissance ? L'ancienne logique, celle dont parlait Boutroux, considérerait plus ou moins le syllogisme comme la pierre angulaire de toute construction logique. Or la logis-

(1) Il convient de manier avec prudence le mot « convention » ; il y a convention lorsque parmi plusieurs désignations également possibles, on convient d'en choisir une : en trigonométrie, par exemple, le sens de rotation d'un point sur la circonférence.

tique a modifié ce point de vue : il apparaît que le syllogisme est une forme dérivée et non première de raisonnement, il peut se ramener à d'autres relations plus simples. La question qui se pose dès lors est de savoir si les postulats de la logistique sont nécessaires ou contingents. Certains philosophes modernes, Rougier par exemple, les considèrent tous comme des conventions ; le principe de contradiction serait lui aussi une convention. Cette opinion est discutable, car il n'y a convention que là où l'on peut choisir une désignation quelconque entre plusieurs également possibles ; or il s'agit précisément de savoir si les postulats de la logistique, celui de contradiction surtout, sont le produit d'un choix arbitraire. Mais sans aller si loin, on doit reconnaître que ces postulats ont pour le moins une histoire, qu'ils sont le résultat d'une activité de l'esprit et qu'on peut les considérer, provisoirement en tout cas, comme des notions plausibles. Il reste possible toutefois que certains des postulats fondamentaux de la logistique, celui de contradiction entre autres, soient *a priori*. On ne peut conclure d'une manière définitive sur ce point.

Ensuite l'effort tenté par les Russell et les Couturat de déduire de la logistique tous les principes de l'analyse mathématique, semble avoir essuyé un échec définitif ; l'idée du nombre semble irréductible à la notion purement logistique de classe. Sur ce point il est fort probable que l'on en vienne à considérer les postulats de l'analyse comme des notions plausibles. Il en va de même pour les postulats de la géométrie euclidienne, et les postulats de la mécanique classique subiront probablement le même sort.

En un mot on ne peut déduire ces divers postulats les uns des autres, puisqu'ils ne sont pas liés les uns aux autres par une nécessité analytique ; ils sont donc contingents au premier sens du mot contingence. Ces postulats seraient-ils nécessaires en tant que synthèses *a priori* ? Là encore il semble que Boutroux ait vu loin et juste ; en effet toutes les notions, même celle du nombre, ont une histoire ; aucune synthèse n'est rigoureusement *a priori* dans ses origines, sinon sous la forme abstraite qu'elle a prise dans la suite ; donc ces postulats sont contingents au second sens du mot.

Ici cependant je voudrais mettre le lecteur en garde contre

certaines conclusions trop rapides : en effet, on ne peut conclure — comme Boutroux le fait parfois — d'une contingence partielle à une contingence radicale, autrement dit confondre la notion plausible avec la convention. Suivant la première, l'esprit et l'expérience ont élaboré à des degrés divers, mais simultanément, certaines notions dites plausibles ; suivant la seconde, l'esprit a choisi, parmi toutes les désignations également possibles, l'une de préférence aux autres. Citons deux exemples typiques tirés des mathématiques pures : on peut définir le sens de rotation d'un point ou d'une masse sur la circonférence arbitrairement dans un sens ou dans l'autre, à partir de l'origine ; on choisit en général par convention un des sens qui sera dit positif. Mais on ne peut considérer $\sqrt{-1} = i$ comme une convention à rigoureusement parler. En effet, la solution de l'équation du deuxième degré présente un cas particulier, celui où la quantité contenue sous le radical est négative ; on était donc bien forcé de poser cette nouvelle définition, si l'on voulait donner une théorie générale des équations du second degré. Ensuite si les postulats étaient radicalement contingents du fait qu'ils manifestent un certain degré de contingence, on négligerait les raisons souvent impérieuses qui ont présidé à leur détermination, et on ne comprendrait plus du tout pourquoi certains d'entre eux ont été préférés à d'autres. Nous préférons donc la désignation de « notion possible » à celle de « convention », lorsqu'on ne peut pas démontrer que le choix de tel ou tel postulat était le produit du hasard.

Considérons enfin le troisième et dernier sens du mot contingence. Nous avons vu que la nécessité de fait est définie par la constance de certains rapports empiriques. Suivant la loi de Mariotte, le produit de la pression par le volume d'un gaz est une constante : $PV = C$; autrement dit, si l'on considère P comme la variable, V est fonction de $\frac{C}{P}$. Qu'est-ce qui va déterminer le caractère contingent de cette loi ? Les constantes sont des relations induites de l'expérience et il importe de faire la contre-épreuve pour savoir si cette constante est vérifiée par les faits. Il y aura nécessité, si la loi correspond exactement aux faits et contingence dans le cas contraire. Ici la contingence de fait est définie par le caractère approximatif de la loi : une

relation constante est contingente en fait, lorsque la constante n'est pas rigoureuse mais approchée.

Reconnaissons que cette notion-ci de contingence est en accord avec la réalité de l'expérience ; la physique a pendant ces cinquante dernières années perfectionné ses instruments, précisé ses mesures d'une manière étonnante ; le degré d'approximation est bien plus élevé aujourd'hui qu'autrefois. Cependant, parallèlement à ce développement, les calculs d'erreur relative et absolue, les limites d'approximation jouent un rôle prépondérant. Incontestablement, aux yeux des savants modernes, les lois de la physique restent quelque chose d'approché ; je dirais qu'aujourd'hui on se rend bien mieux compte qu'autrefois de l'importance considérable en science de l'idée que toutes les lois sont relatives, approchées et provisoires.

Cependant on ne peut accepter, me semble-t-il, l'interprétation que Boutroux semble tirer de ce caractère approximatif des lois physiques : si l'approximation dénotait la présence d'éléments irrationnels dans la nature, s'il fallait substituer aux lois mathématiques des lois supra-expérimentales, s'il fallait en un mot faire intervenir un ordre d'explication extra-scientifique dans la tractation de notions qui sont d'essence même scientifiques, on ne pourrait plus s'expliquer du tout pourquoi ces limites d'approximation se resserrent en fait de jour en jour. Si Boutroux ne considère pas la contingence de fait comme définitive, elle marque cependant à ses yeux une certaine impuissance des lois naturelles. Mais le savant, lui, raisonne tout autrement ; cette approximation, loin d'être pour lui le symptôme avant-coureur d'une faillite est un aiguillon de progrès : aux lois approximatives, il cherche à substituer d'autres lois plus rigoureuses, à resserrer les limites d'approximation, au point que la contingence devienne un élément pratiquement négligeable :

« Dans la conception... que j'appellerai la conception scientifique, écrit Poincaré, toute loi n'est qu'un énoncé imparfait et provisoire, mais elle doit être remplacée un jour par une autre loi supérieure, dont elle n'est qu'une image grossière. Il ne reste donc pas de place pour l'intervention d'une volonté libre. » (1)

Sur ce point, le verdict de la science est catégorique.

(1) *La valeur de la science*, p. 251.

En un mot, pour conclure cet examen des définitions de la contingence, la contingence de droit soit analytique soit synthétique, ainsi que la contingence de fait semblent correspondre à quelque chose d'essentiel dans la pensée et dans la réalité. Mais on ne peut conclure d'une contingence partielle à une contingence radicale, ni conserver l'interprétation que Boutroux donne de la contingence de fait.

*
* * *

Tels sont les sens du mot contingence chez Boutroux ; mais remarquons que cette notion est privative, que chacun des sens du mot contingence est défini par l'absence d'une espèce correspondante de nécessité. Ce sont des notions marquant non quelque chose de réel mais la privation de certains caractères déterminés. Toutefois, de même que la philosophie de Boutroux est à la fois une critique de la science et une métaphysique, de même la notion de contingence revêt à côté de son caractère privatif une forme positive. Boutroux n'attribue pas seulement à la contingence la signification d'une limite, mais la considère comme possédant des attributs positifs, ou plus exactement comme dénotant la présence d'un ordre supérieur.

Considérons la chose de plus près. Si la contingence n'était qu'absence de nécessité, l'expression d'une simple privation, l'esprit serait déconcerté. En effet cela laisserait supposer que sur certains points le hasard est triomphant ; n'ayant aucune raison d'être, ces principes contingents — s'ils l'étaient radicalement bien entendu — n'auraient aucune signification ; le triomphe de la contingence ouvrirait la porte à tous les caprices de l'imagination ou du sentiment, et l'on comprend fort bien la révolte du savant là contre. Boutroux prévoit cette objection et la met dans la bouche d'un adversaire fictif :

« Que peut donc être, en lui-même, le principe de la contingence, sinon le hasard, ce mot dont nous couvrons notre ignorance, et qui, loin d'expliquer les choses, implique le renoncement même à toute tentative d'explication, et en quelque sorte l'abdication de l'entendement. » (C., p. 140)

Or la contingence possède un aspect positif qui est le revers de l'autre ; elle n'est pas seulement l'expression d'une limite, mais d'une réalité positive. Mais pour donner un sens positif à

la contingence, il faut introduire une idée nouvelle, celle de finalité.

« A mesure que l'on gravit l'échelle des êtres, on voit se développer un principe qui, en un sens, ressemble à la nécessité : l'attrait pour certains objets. Il semble que l'être soit conduit nécessairement. Mais il n'est pas poussé par une chose déjà réalisée, il est attiré par une chose qui n'est pas encore donnée, et qui peut-être ne le sera jamais. » (C., p. 154)

Au dessus du monde des causes, s'élève celui des fins ; à mesure que l'empire du premier diminue en vertu d'une contingence croissante, celui du second s'étend. En effet, si la finalité existe obscurément déjà dans le monde des essences logiques et mathématiques qui semblaient toutefois marquer une sorte de triomphe de la nécessité, c'est dans la conscience de l'homme que la finalité trouve son expression la plus riche et la plus complète. A mesure que l'on s'élève des formes inférieures vers les supérieures, la contingence et la finalité accroissent parallèlement leur empire. Grâce à la contingence qui règne dans les mondes relativement asservis à la nécessité, les mondes supérieurs peuvent en quelque sorte s'insérer dans les premiers et la contingence que les seconds manifestent permettra à des troisièmes de naître et d'être fermement emboîtés dans les autres. Ainsi la contingence vue au travers de la finalité perd son caractère purement négatif, elle devient intelligible ; si elle exclut l'ordre qui consiste dans l'uniformité, elle favorise celui qui, banissant le désordre et la confusion, établit le règne d'une harmonie et d'une convergence supérieures.

Cette doctrine n'est pas autre chose, en somme, que la doctrine des « causes finales » ; ici encore nous pouvons constater de profondes analogies entre la doctrine de Boutroux et celle d'Aristote et de Leibnitz. Pour Aristote l'explication vraie consiste dans une interprétation téléologique de l'univers ; pour Leibnitz le mécanique n'est que l'enveloppe extérieure de l'être derrière laquelle règne la finalité. Boutroux est, dans les temps actuels, celui qui a su adapter avec le plus de profondeur la doctrine des causes finales aux exigences de la pensée moderne :

« Poser l'uniformité de succession, ce serait sacrifier un ordre supérieur à un ordre inférieur ; la subordonner à la finalité, c'est rendre possible l'ordre véritable. » (C., p. 143)

Mais en ce faisant, Boutroux demeure-t-il sur le terrain des

sciences positives ? Il serait inutile de le soutenir, Boutroux lui-même admettant qu'il abandonne le point de vue de l'entendement. Introduire l'hypothèse des causes finales, c'est sous-entendre l'existence d'une puissance créatrice, d'une force de cohésion, qui n'est nulle part réalisée dans l'expérience ; or Boutroux reconnaît que « l'expérience ne saisit que les choses actuellement réalisées ». Nous avons franchi les bornes extrêmes de la science, mais cela est légitime, car

« il est impossible que la connaissance du monde telle que la peuvent donner les sens et l'entendement, c'est-à-dire la connaissance des phénomènes et des lois, abstraction faite des causes génératrices, se suffise jamais à elle-même. » (C., p. 151)

Quelle est donc cette méthode qui cherche à définir non plus des essences ni des lois, mais de véritables causes créatrices ? C'est, répond Boutroux, « la raison ou connaissance pratique du bien (C., p. 156). La métaphysique est donc essentiellement un prolongement de la morale, un effort pour sauvegarder la réalité morale en lui donnant un fondement rationnel. Au dessus de l'entendement dont les exigences sont essentiellement mathématiques et déductives, il existe encore une raison, c'est-à-dire une forme de pensée, d'organisation logique, susceptible de donner à nos croyances une signification objective. Cette idée, de l'aveu même de l'auteur, est, si nous l'avons bien comprise, l'idée centrale de sa philosophie, qui en dernière analyse donne à la contingence sa signification positive.

En un mot, la contingence est d'un point de vue téléologique et non plus mécanique, le fondement même d'une philosophie de la liberté et d'un véritable spiritualisme ; c'est entre autres sur cet ensemble d'idées qu'il a fondé le concept d'un Dieu réel et personnel.

Mais pour comprendre la relation qu'une conception pareille peut soutenir avec la science, il faut faire intervenir une hypothèse que Boutroux a introduite dans son *Idée de loi naturelle*. Il distingue avec soin les lois de conservation de celles de changement. Les premières énoncent des rapports fixes et sont essentiellement mathématiques ; les autres expriment la constance de certaines variations. Citons l'exemple classique : suivant le principe de la conservation de l'énergie de Meyer, l'énergie reste mathématiquement constante au travers de ses

transformations mécaniques, électriques, chimiques, etc... ; au contraire, suivant le principe de Carnot-Clausius, la valeur de l'énergie ne reste pas la même au travers de ses transformations, elle subit une dégradation, car la transformation d'une énergie quelconque en énergie thermique n'est pas réversible. La première énonce une loi de conservation, la seconde une loi de changement. Boutroux remarque que les lois de permanence et celles de changement sont dans un rapport inverse : dans le monde des essences logiques, mathématiques et mécaniques, c'est la permanence qui l'emporte sur le changement ; au contraire, plus on s'élève vers le monde de la conscience, plus le changement s'oppose et se substitue à la permanence. Ainsi les lois de conservation sont relativement nécessitantes, tandis que les autres sont radicalement contingentes. En outre les premières laissent indéterminés une partie des phénomènes qu'elles prétendent expliquer ; elles simplifient la réalité et cette indétermination est la condition même de leur existence. Les lois de changement, au contraire, serrent de plus près la réalité ; elles en déterminent plus exactement les multiples facteurs, mais elles ne peuvent le faire qu'en perdant leur caractère de lois nécessitantes. En un mot, le déterminisme et la nécessité loin de se confondre, comme il pourrait sembler à première vue, sont opposés l'un à l'autre.

« Ou nécessité sans déterminisme ou déterminisme sans nécessité : voilà le dilemme où nous sommes enfermés », (L. N., p. 59)

conclut Boutroux. Notons en passant que cette induction est conforme à sa doctrine des causes finales ; si le déterminisme était nécessaire et non contingent, il n'y aurait plus de place pour l'idée de finalité, telle que la conçoit Boutroux. Ici encore nous pouvons relever une analogie entre cette philosophie et celle de Leibnitz ; pour ce dernier le mécanisme est contingent ; en effet, on peut imaginer une infinité de combinaisons mécaniques possibles. Pourquoi donc celle-ci plutôt que celle-là ? C'est, selon Leibnitz, le principe du « meilleur » qui permet de choisir entre toutes la plus efficace ; par conséquent le mécanisme est contingent, puisqu'il ne se suffit pas à lui-même.

Cependant Boutroux va plus loin encore : non content de distinguer entre les lois de permanence et celles de changement,

il va jusqu'à affirmer que les lois peuvent être le produit d'une évolution :

« Il se peut, écrit-il, que les lois physiques se soient formées par évolution, ainsi qu'on le dit aujourd'hui des espèces animales et sociales, et que leur fixité soit un état de choses, non une nécessité. » (L. N., p. 60)

Les lois des diverses sciences agissent et réagissent les unes sur les autres, car elles sont interdépendantes ; cependant on ne doit point se figurer cette interdépendance à la manière de l'évolutionnisme spencérien, mais inversement : en effet, ce n'est pas l'inférieur qui commande au supérieur, le mécanisme à la conscience, mais l'inverse. C'est la conscience qui domine le monde de la matière morte et la pensée qui, circulant librement dans l'espace, l'anime et le vivifie. Et comme, suivant Boutroux, la fin dernière de la pensée est la perfection assimilée à Dieu, le monde tend vers l'être parfait et nécessaire comme vers sa fin suprême.

Même si Boutroux affirme timidement l'évolution des lois, il n'en reste pas moins que toute sa philosophie converge vers cette idée centrale ; il admet que le monde de la nécessité est soumis à celui de la liberté, que les lois de la nature ne sont pas immuables. A ce point de vue,

« les lois de la nature n'auraient pas une existence absolue ; elles exprimeraient simplement une phase donnée, une étape et comme un degré moral et esthétique des choses. » (C., p. 169)

Boutroux conclut son étude sur la Contingence par ces mots significatifs :

« Le triomphe du bien et du beau ferait disparaître les lois de la nature proprement dites et les remplacerait par le libre essor des volontés vers la perfection, par la libre hiérarchie des âmes. » (C., p. 170)

Telle est la signification positive du mot contingence — qui devient ici synonyme de liberté — sous la plume de Boutroux : demandons-nous à présent si ce point de vue est acceptable ou bien s'il est nécessaire d'y faire un certain nombre de restrictions.

*
* * *

Tout d'abord peut-on accepter son interprétation téléologique de la contingence ? Remarquons que la notion de finalité n'est pas encore bien nettement définie aujourd'hui. La notion la

plus ancienne est essentiellement anthropomorphique et suppose que les destinées de l'univers sont conformes à un plan, dressé par une pensée organisatrice. Ensuite on peut concevoir la finalité comme expliquant ces ensembles organisés qui échappent au mécanisme causal : l'individu physiologique, les genres et les espèces. Enfin on peut assimiler la finalité à l'ordre logique des concepts, à l'unité logique qui rendrait l'univers intelligible. Le premier sens est métaphysique, le second biologique et le troisième logique (1). Or la notion de finalité chez Boutroux participe des trois à la fois : en effet, elle est métaphysique, puisqu'il abandonne le point de vue de l'entendement pour celui de la raison ; biologique, puisqu'elle trouve dans ses œuvres une application à la nature vivante ; logique, puisqu'elle lui permet d'instaurer un ordre harmonieux et complet.

On peut toutefois se demander dans quelle mesure ces diverses notions sont compatibles ; il ne semble pas, en particulier, que la notion biologique supposât les deux autres, puisque le biologiste admet que cette finalité pourrait être le résultat du hasard. Nous nous contentons de cette brève indication, car une discussion plus approfondie nous placerait en face du problème de la « probabilité des causes », qui dépasserait et nos compétences et la teneur d'un article de revue. Toutefois, nous n'estimons pas que la notion de finalité soit réductible au déterminisme nécessaire ; elle laisse subsister un élément contingent, surtout au sens biologique et scientifique du mot, car elle n'explique pas les ensembles eux-mêmes, mais constate seulement la relation des parties de l'ensemble à l'ensemble lui-même. Par conséquent ici, la contingence n'a qu'une signification négative et limite ; elle ne revêt pas, du simple fait qu'elle est téléologique, une valeur positive et une vertu morale.

Considérons ensuite un second point : l'idée que le supérieur commande à l'inférieur et que les lois évoluent. Cette conception se réclamant de la science positive, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point elle est conforme aux données de celle-ci. Disons d'emblée que nous ne pouvons admettre le point de vue de Boutroux qui nous semble contradictoire en soi et incompatible avec la science la moins sujette à caution.

(1) Voir, à ce propos, dans le « Bulletin de la société française de philosophie », avril 1921, une discussion importante sur la notion de finalité.

Tout d'abord l'évolution des lois contredit formellement la définition même de la loi ; en effet l'idée de loi implique l'existence de relations constantes entre les phénomènes. Si donc la loi peut évoluer, c'est que les relations qu'elle traduit cessent d'être constantes : ce n'est donc plus une loi.

Boutroux pourrait nous objecter peut-être que les lois changent parce que nos lois ne sont que des lois dérivées et non des lois fondamentales ; or les conditions se modifiant, les relations se modifient aussi. A cela nous répondrons que dans ce cas les lois n'ont pas évolué, mais qu'aux premières on en a substitué d'autres, que les anciennes ont fait place à de nouvelles, mais il n'y aurait pas évolution à proprement parler.

On pourrait peut-être rétorquer que le contenu de la loi change, non sa forme ; que cette évolution implique l'idée d'une transformation des lois de permanence en lois de changement. Constatons tout d'abord que c'est en général l'inverse qui se produit : on ramène les lois de changement à celles de permanence, l'idée d'une métamorphose possible des lois de permanence en lois de changement est contraire non seulement aux faits à nous connus, mais à l'esprit même de la recherche scientifique ; car la science, de par la nature même de l'esprit humain, s'efforce constamment de ramener le changeant au permanent, le devenir à l'être. En outre, dire que les lois de conservation perdraient leur caractère de permanence en devenant des lois de changement, ce serait supposer que la nature a changé dans sa texture profonde, ce qui est parfaitement indémontrable. Enfin les lois de changement supposent à leur tour quelque chose de permanent ; en effet elles affirment que le changement s'opère suivant une constante ; ainsi l'énergie se dégrade d'une manière continue et régulière, pour citer un exemple concret. Si ce changement est discontinu, irrégulier, purement contingent, il n'y a pas loi de changement mais seulement changement. Autrement dit, si le temps modifie le rapport suivant lequel un changement s'opère, il n'y a plus de loi ni de rapport fixe. En un mot, il y a un vrai paralogisme à passer incontinent des lois de changement (auxquelles on a préalablement ramené les lois de permanence) au changement des lois.

Si maintenant nous demandons au savant ce qu'il en pense en tant que savant, sa réponse confirmera notre critique.

Poincaré a traité ce problème avec sa maîtrise habituelle dans ses *Dernières pensées*. La démonstration très serrée qu'il en donne nous semble irréprochable. Bornons-nous à relever sa conclusion :

« Nous ne pouvons rien savoir du passé qu'à la condition d'admettre que les lois n'ont pas changé ; si nous l'admettons, la question d'évolution des lois ne se pose pas, si nous ne l'admettons pas, la question est insoluble, de même que toutes celles qui se rapportent au passé. » (p. 10)

En un mot, tant au point de vue expérimental, qu'au point de vue logique, l'idée de l'évolution des lois semble insoutenable.

La contingence ne saurait être une alliée de la science, elle en restera bien au contraire l'éternelle adversaire. Les grands savants, ceux de la race des Lord Kelvin, des J. J. Thomson et des Lorentz, chercheront toujours une détermination mathématique des phénomènes, aussi rigoureuse que possible ; si les résultats atteints gardent la marque d'une contingence relative, ce n'est pas la croyance aux lois naturelles qui sera mise en doute par le savant ; il l'expliquera par l'insuffisance de ses moyens et le caractère limité de notre entendement qui ne peut expliquer les phénomènes naturels et les comprendre avant de les avoir en quelque sorte démontés et ramenés à une forme abstraite ; pour lui un monde où le déterminisme des phénomènes n'est pas relativement nécessaire, est un monde désordonné et livré au hasard ; il ne le verra pas sous la figure avenante du monde bergsonien, c'est-à-dire d'un monde dépourvu de structure ; un monde sans structure reste pour lui un monstre incompréhensible.

En un mot, la contingence existe en fait ; elle marque les limites de nos connaissances, la nécessité où nous sommes de démonter le réel pour en examiner les rouages ; nous ne serons probablement — et ici la probabilité équivaut pratiquement à la certitude — jamais capables de la remonter cette horloge aux rouages infinis, de superposer au monde du sens-commun plein de contradictions un univers scientifique à la fois réel et intelligible ; aussi la contingence durera aussi longtemps que la science elle-même et que l'humanité, penchée sur la réalité pour se l'assimiler et la comprendre ; mais c'est une limite qui recule indéfiniment et tend vers la forme idéale du déterminisme nécessaire. Qu'il existe toujours entre nos lois et la réalité

totale une lacune qu'on ne pourra combler, cela nous paraît incontestable, mais cet intervalle est mouvant ; c'est un Protée aux formes innombrables et diverses que l'on ne peut jamais saisir à pleine main. Aussi, scientifiquement parlant, la contingence ne saurait prendre aucun sens positif ; elle est et restera un défaut et une lacune. En un mot, c'est un concept privatif ; contingence et science sont irréductibles l'un à l'autre.

Mais si nous nous plaçons au point de vue des exigences et des postulats de la morale et de l'action humaine, peut-être la contingence prendra-t-elle un sens ; peut-être cela nous permettra-t-il de lui attribuer une signification précise et positive quoique limitée. Considérons donc la chose de plus près.

D'une part l'action morale est incompatible avec l'idée de la fatalité, c'est-à-dire, en termes scientifiques, d'un déterminisme rigoureusement nécessaire. En effet, la possibilité de réaliser un idéal de bonté et de justice implique l'idée non d'une apparence de liberté, mais d'une liberté réelle et positive ; si cette condition n'était pas remplie, l'homme ne pourrait être tenu pour responsable de ses actes et il ne serait que la résultante mécanique d'une multitude de composantes : l'action morale serait une duperie. En effet, si l'homme subit le joug douloureux de la nature extérieure et de sa nature instinctive, d'une fatalité indifférente à ses aspirations les plus nobles, si « l'action bonne » n'était qu'une généreuse illusion que la science serait appelée à dissiper, alors la morale et l'action morale, fondées sur une sorte d'illusion métaphysique, seraient un leurre et un marché de dupe.

Mais d'autre part, si l'action morale s'exerce dans un monde radicalement contingent, alors elle est arbitraire et vaine ; elle est inefficace en soi, frappée dès l'origine de stérilité. Puisque ce qui était hier ne sera pas demain, il n'y aurait plus de prévision possible et de la même intention pourrait résulter des actions tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Toute éducation morale serait impossible puisque les suggestions de l'éducateur produiraient des effets non seulement imprévisibles mais totalement indéterminés. La conscience morale dans la nature ressemblerait à un bateau sans gouvernail sur une mer en fureur. Puisqu'il n'y aurait aucune commune mesure entre l'intention et l'acte, la morale serait condamnée à rester une contemplation

vaine ; elle serait définitivement emprisonnée dans l'intention bonne.

En un mot la fatalité et la contingence radicale sont l'une et l'autre meurtrières pour la morale : le fatalisme annihile la responsabilité et le contingentisme rend la morale irréalisable ; l'un livre l'homme aux forces de la nature, l'autre à son incohérence. Ainsi aucune des solutions extrêmes n'est compatible avec une morale réelle et chacune à sa façon en saperait les bases même. Par conséquent, si nous nous plaçons au point de vue moral et religieux, le monde doit manifester une contingence limitée pour que la liberté en même temps que la moralité puissent subsister.

Rapprochons maintenant les deux points de vue sur la contingence, celui de la science et celui de la morale, et demandons-nous comment on peut les concilier :

1^o En fait la nature manifeste une contingence relative que la recherche scientifique tend à éliminer, en vertu de ses postulats méthodologiques. Cette élimination n'étant jamais complète, la contingence présente le caractère d'une limite qui se déplace dans le sens de la nécessité : tel est le point de vue scientifique.

2^o Au point de vue moral, l'univers ne peut présenter ni l'aspect d'un mécanisme rigide et absolu, ni celui d'un cahos ; il doit manifester une certaine contingence pour que la liberté humaine ait un fondement non seulement dans la conscience humaine mais dans la réalité cosmique.

Telles sont les deux thèses en présence. Si l'on envisage la science comme un mécanisme rigide, expression totale et définitive de l'être, autrement dit si l'on se place au point de vue cartésien généralisé et étendu à tout ce qui existe, la contingence est une lacune provisoire, un défaut momentané et la science tend vers une forme qui éliminera définitivement toute morale en détruisant l'idée et le sentiment de responsabilité qui en est le fondement. Mais cette conception n'est pas soutenable en fait ; aucun philosophe compétent ne songera plus à la réhabiliter.

Si l'on envisage les sciences comme des ensembles de relations distinguées les unes des autres au préalable, construits lentement et péniblement au prix d'efforts dont le profane n'a aucune idée, et cela pour satisfaire à la fois aux exigences du

raisonnement mathématique — le seul qui soit rigoureux — ainsi qu'aux données de l'expérience, il n'y a plus contradiction entre les deux thèses. La science apparaît comme le produit d'une simplification nécessaire et légitime ; elle ne peut être vraie qu'à la condition d'éliminer tous les éléments réfractaires à l'analyse mathématique et à l'expérimentation ; dans ce cas la contingence, si relative et insaisissable soit-elle, est le signe de la prodigieuse complexité des phénomènes, de l'universelle interdépendance dont l'esprit humain ne peut définir que certains aspects. Cela ne signifie aucunement que la science soit impuissante — telle nous semble, envers et contre toutes les réticences, l'erreur qui git au fond des philosophies de Boutroux et de Bergson surtout — mais seulement qu'il a fallu simplifier le réel, le disloquer, le réduire en fragments, pour pouvoir le connaître avec rigueur et précision. La contingence qu'elle manifeste n'existerait pas si l'homme, doué d'une intelligence intuitive et non discursive, pouvait embrasser d'un seul coup d'œil la réalité dans toute sa complexité.

Or une fois l'analyse opérée, chaque science reconstruit son univers, un univers intelligible et simplifié ; l'esprit poussant plus loin, s'efforce de rassembler ces multiples points de vue pour construire un seul univers scientifique dont le mécanisme constitue l'essence et l'unité. Il n'est pas étonnant que la liberté humaine et les valeurs morales ne puissent y trouver une place, puisqu'elles en ont été volontairement écartées ; mais la contingence des lois et des principes est la rançon de cette admirable simplification, la marque que la science n'épuise pas le réel en soi, que la science n'est pas une explication qui épuise le contenu de « tout » l'univers. Seulement nous insistons avec force sur la restriction suivante : les conclusions de la science ne perdent rien de leur vérité, pour nous hommes et qui pensons en hommes ; ce qu'elles expriment n'est pas une apparence derrière laquelle se cache une mystérieuse chose en soi, mais bien le réel devenu intelligible à notre esprit : seule la contingence est là, témoin muet de la relativité de cette construction.

Dans ces conditions l'univers scientifique apparaît non plus comme une sorte de substance extérieure et irrémédiablement hostile aux exigences de la conscience et de la raison, mais comme un système de relations qui nous permet d'une part de

comprendre l'univers, d'autre part d'agir sur lui dans une certaine mesure. Dès lors l'homme n'est pas l'être étrange que certains ont imaginé, un prisonnier qui se croit libre, mais une partie intégrante de cet immense univers. S'il reste en lui d'impénétrables profondeurs, des éléments supramécaniques et mystérieux, cela ne veut pas dire que la science et la morale soient incompatibles, mais seulement d'ordres divers. Ces deux ordres se complètent et les contingences de détail que manifeste l'univers de la science sont le symbole des éléments supérieurs qui s'intègrent quelque part dans la réalité et que l'action morale y introduit chaque fois qu'elle parvient à se réaliser. Mais il serait erroné de croire que l'univers est soumis à une contingence radicale, qu'il est en un mot dépourvu de structure.

Ne sommes-nous pas en fait assujettis à mille conditions, celles précisément que le savant s'efforce de déterminer : astronomiques, géologiques, physiques, chimiques, biologiques, psychologiques et sociales ? Nous ne pourrions sérieusement en faire abstraction et nous y soustraire, sans nous condamner au suicide. En fait, si l'homme est agi et déterminé, il réagit à son tour, pour une part et dans certaines limites, sur la nature ambiante. En un mot il y a détermination réciproque de l'homme par la nature et de la nature par l'homme.

Du haut d'un sommet, un touriste cause involontairement la chute d'une pierre qui vient en tuer un autre ; supposons que dans des conditions identiques, un bandit jette volontairement la même pierre sur un adversaire et le tue ; supposons en outre que la trajectoire, la vitesse et la masse du projectile, la nature de la blessure, etc., soient identiques. Au point de vue de la science, les deux phénomènes sont identiques, parce que la science exclut l'acte volontaire et librement consenti ; au point de vue de la morale et du droit, le premier est un simple accident, le second un crime. Peut-on assimiler ces deux points de vue sans déroger à sa dignité d'homme ?

En un mot et pour conclure, la seule signification positive que l'on puisse donner à l'idée de contingence, est de dénoter ou de symboliser dans l'univers non un élément irrationnel ou indéterminé, mais des éléments supramécaniques qui refusent de se laisser mouler dans les formes rigides du déterminisme nécessaire.

JEAN DE LA HARPE.